

**PREFECTURE DE LA DROME**

DIRECTION DES COLLECTIVITES PUBLIQUES  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT  
AFFAIRE SUIVIE PAR : Mme JEANNEAU/MDC  
POSTE TEL. : 2117

**ARRETE N° 3404**

**Fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux**

**Le Préfet de la Drôme  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi sur l'eau n° 92.3 du 3 janvier 1992 et notamment son article 5 ,

Vu le décret n° 92.1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi susvisée ;

VU l'avis favorable du Conseil Général de la Drôme en date du 23 décembre 1992 sur le projet de périmètre du SAGE ;

VU l'avis favorable des communes concernées par le projet de périmètre ;

VU la délibération du comité de bassin en date du 7 juillet 1993 donnant son accord sur le périmètre du SAGE ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture,

**ARRETE**

**Article 1er** - Pour l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la rivière Drôme, le périmètre d'étude est défini conformément au plan en annexe 1, ci-joint, et concerne les communes dont la liste est jointe en annexe 2.

**Article 2** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme, les maires des communes concernées, la Mission Inter Service de l'Eau sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à : M. le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt, M. le Directeur départemental de l'Equipement, M. le Directeur régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, M. le Directeur départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, M. le Directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, M. le Directeur Régional de l'Environnement.

**Pour ampliation**  
**L'Attaché, Chef de Bureau**

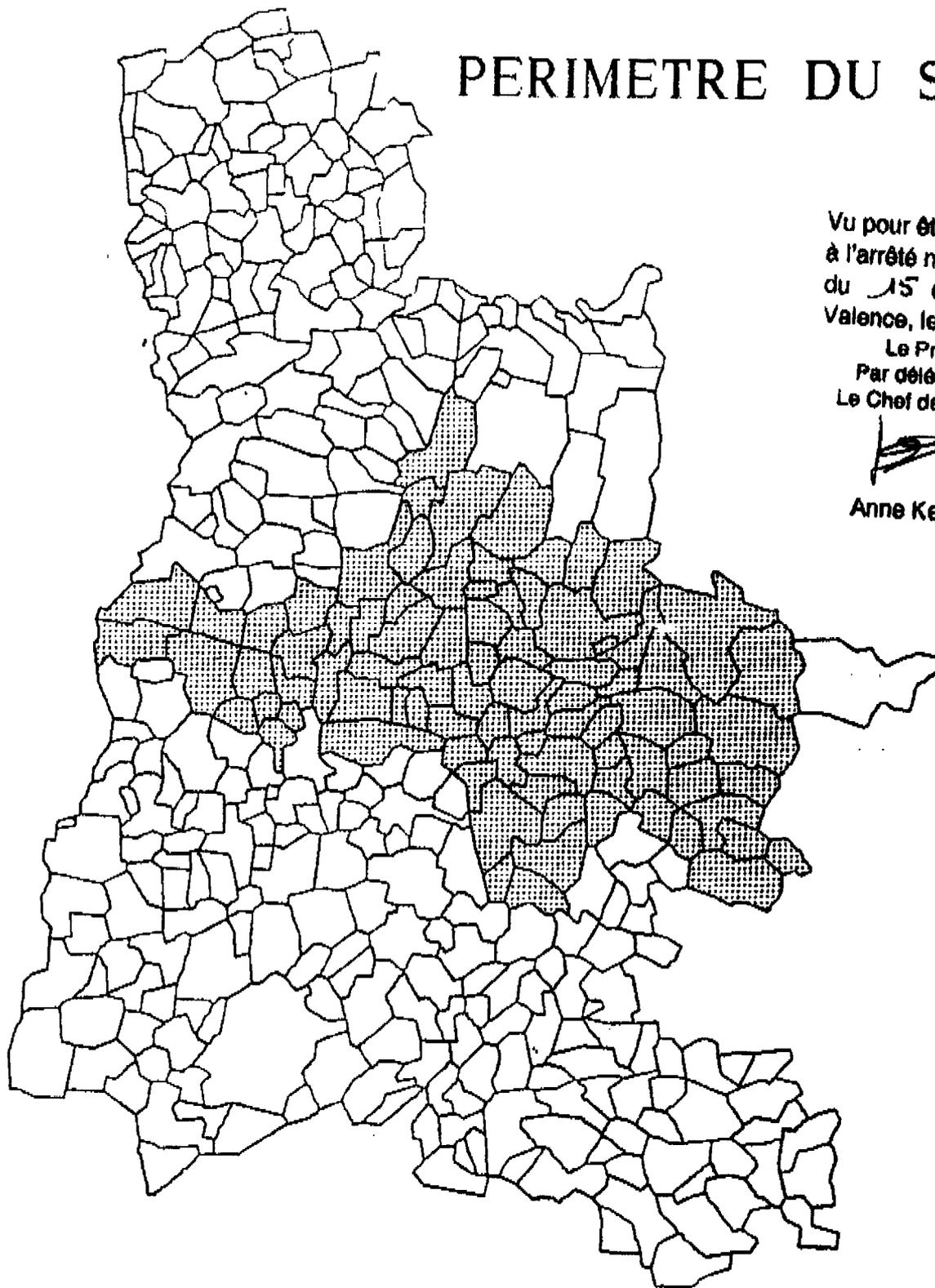


**Arno KESSAG**

Fait à Valence, le **15 OCT. 1993**  
Le Préfet,

**Bernard COUET**

# PERIMETRE DU SAGE



Vu pour être annexé  
à l'arrêté n° 3404  
du 15 Octobre 1991.

Valence, le  
Le Préfet  
Par déléation,  
Le Chef de Bureau

Anne Kessas

